

RÈGLEMENT SPORTIF GENERAL COMPÉTITIONS FÉMININES

Saint-Gobain Football Cup Coupes de France FFSU des Ecoles Supérieures de Commerces et des Ecoles Ingénieurs

TITRE 1 : Dispositions générales

Article 1 : Coupe de France

Les Coupes de France sont des compétitions nationales de la Fédération Française du Sport Universitaire. Les règles sportives sont celles émises par la FF Sport U et s'appuie sur le règlement universitaire Football -> <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/reglement-sportif/>

Les 2 compétitions Coupes de France FFSU ESC et EI sont distinctes.

Article 2 : Officialité

Les associations sportives doivent être affiliées à la FFSU et adhérentes aux ligues régionales FFSU. Cette compétition sera inscrite sur le calendrier national de la FFSU.

Article 3 : Formalités administratives

Chaque joueur devra avoir en sa possession sa carte étudiante et sa licence FFSU 2026-2027 lors de chaque rencontre de Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs (un contrôle sera effectué à chaque début de match par l'arbitre). Chaque association s'engage à contracter une assurance pour ses joueurs.

Article 4 : Participation des écoles

Chaque Association sportive d'école ne peut inscrire qu'une seule équipe à la Coupe de France Saint-Gobain des ESC ou Ingénieurs dont elle dépend.

Les modalités d'inscription se feront auprès de l'organisation dédiée.

Article 5 : Validation des joueurs

Un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe tout du long de la saison 2026-2027, celle de l'école et du campus qui est inscrit sur la carte étudiante du joueur.

(Par exemple, un joueur de KEDGE Bordeaux ne pourra pas jouer pour le campus de Marseille.)

Dérogation pour transferts des joueurs d'un campus à l'autre en cours de saison :

Cela s'adresse uniquement aux étudiants qui changent de campus au semestre 2 en janvier / février. Ce transfert devra être justifié par une attestation de scolarité dans le nouveau campus de rattachement.

Dans ce cas, le joueur devra en informer l'organisation de la Saint-Gobain Football Cup et devra jouer avec le N° de sa nouvelle licence FFSU et ne pourra revenir jouer pour l'équipe de son ex campus du semestre 1, si celle-ci était toujours qualifiée dans la compétition. De plus, il faudra que toutes les équipes en soient informées.

Article 6 : Droit à l'image

Les joueurs participant à la compétition, s'engagent à céder leurs droits d'utilisation de l'image et autorisent donc, par la présente le Groupe Saint-Gobain et l'organisation à se faire photographier et/ou filmer pendant les événements de la Saint-Gobain Football Cup 2026-2027.

Les photographies et images réalisées pourront être reproduites, représentées, communiquées au public ou adaptées sur tout support par quelque moyen que ce soit, notamment les modes d'exploitation tels que presse et tout support de communication affichage, cinéma, vidéo, télévision, documents commerciaux, éditions papier, supports numériques (sites web, réseaux sociaux, email...), pour toute action de communication interne, toute opération promotionnelle et publicitaire,

professionnelle ou grand public sous la seule réserve que les photographies et images réalisées ne portent pas atteinte à la dignité ou à la réputation des individus représentés.

Article 7 : Validation du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour les besoins de la compétition.

L'équipe (école) par son inscription reconnaît avoir lu et accepté les conditions de participation aux Coupes de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

En cas de non-respect du règlement l'équipe pourra être disqualifiée.

Titre II : Dispositions relatives à l'organisation administrative et logistique

Article 8 : Désignation des matches

Pour les premiers tours de la compétition, un rapprochement géographique sera privilégié afin de limiter les déplacements des écoles. Un tirage au sort des groupes sera effectué par l'organisation en fonction des zones géographiques.

Le nombre d'écoles inscrites définitif déterminera le format sportif et les modalités de qualifications pour le ou les tours suivants.

Article 9 : Calendrier sportif indicatif

Selon confirmation des jauges d'inscription.

Les matches doivent se jouer dans le respect du calendrier sportif ci-dessous :

- **1er Tour** : du 30 novembre 2026 au 13 décembre 2026

Les rencontres peuvent se jouer en semaine et/ou week-end

- **Barrage de conférences** : Ile-de-France – 20&21 mars 2027 (indicatif)
- **FINAL6** : 7-8-9 mai 2027 au Centre National du Football de Clairefontaine

5 équipes qualifiées à l'issue des barrages de Conférence + lauréat de l'édition 2026

Le format du FINAL6 sera précisé au préalable aux 6 équipes qualifiées.

Pour le FINAL6, les équipes pourront présenter un effectif de 13 personnes maximum =

12 joueurs + 1 encadrant max non joueur

Article 10 : Organisation des matches – Cf « Cahier des charges de l'Ecole hôte »

L'organisation des matches du 1^{er} tour s'effectue directement entre les écoles, sous le contrôle de la commission sportive FFSU-ASEI / FFSU-BSSA en collaboration avec l'agence organisatrice.

Un report ne peut se faire sans l'accord de l'organisation. Ces dates de report ne seront acceptées qu'en cas de conditions exceptionnelles justifiées. Toute équipe n'ayant pas disputé ses rencontres/triangular, dans le respect du timing imparti, sera considérée comme forfait.

L'équipe qui reçoit doit prévoir obligatoirement un arbitre officiel et gérer la procédure d'indemnisation des frais d'arbitrage.

La demande de désignation des arbitres s'effectue auprès des ligues régionales FF Sport U.

Une feuille FF SportU doit **obligatoirement** être remplie et signée par les deux capitaines et l'arbitre de la rencontre.

Les feuilles des matches doivent être complétées intégralement (buteurs, cartons, blessures etc.).

Après la rencontre, l'équipe hôte doit envoyer les feuilles de matches signées par mail à :

- La ligue régionale FFSU et le comité d'organisation (saintgobainfc@keneo.com)
Et mettre en copie du mail : L'arbitre de la rencontre et les responsables des équipes concernées.

Titre III : Dispositions relatives à l'organisation Sportive et règlement sportif

Article 11 : Effectifs

Conformément au règlement de la FF Sport U, les équipes peuvent inscrire sur la feuille de match : **12 joueuses max** des phases qualificatives jusqu'à la phase finale (FINAL6) incluse.

Les rencontres se déroulent à 8 contre 8 sur terrain réglementé par la FFF (terrain synthétique et/ou en gazon naturel).

Article 12 : Durée de jeu

Sur un format triangulaire, les rencontres se disputent selon la durée suivante :

- **2 X 20 minutes – sans prolongation.**

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire uniquement, une séance de tirs aux buts devra être effectuée.

Article 13 : Remplacement

4 remplaçantes max sont autorisées par feuille de match, le nombre de changements est illimité pendant le match.

Les remplacements s'effectuent avec l'autorisation de l'arbitre.

Article 14 : Format des compétitions

Lors des phases de poules (selon les jauges inscrites), le classement des groupes sera établi selon le barème suivant et déterminera les équipes qualifiées pour le tour suivant :

BAREME de points : Victoire = 4pts ; match Nul = 2pts ; Défaite = 1pt ; Forfait* = 0pt

**Le match sera considéré comme perdu pour l'équipe forfait, et gagné pour l'équipe adverse sur un score de 3-0.*

Article 15 : Critères de départage conformément au règlement FF Sport U :

• Cas de deux équipes à égalité : En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Il est procédé à l'épreuve des tirs au but. Néanmoins, les équipes marquent 2 points au classement et le résultat de l'épreuve des tirs au but servira, le cas échéant, **à départager les deux équipes en cas d'égalité aux points dans les poules.**

En cas d'égalité de plus de 2 équipes au classement à l'issue de la poule, les équipes seront départagées par prise en compte successive des facteurs suivants :

- Si 3 équipes sont à égalité de points – Nombre de victoire(s) aux tirs-aux-buts.
- Différence de buts générale, sur l'ensemble des matchs de poule
- Nombre de buts marqués
- Décompte des cartons sur le nouveau classement effectué (barème : jaune=1pt, rouge=2 jaunes=2 pts, rouge direct=3 pts)

Pour désigner les « meilleurs 2^{ème} » entre chaque poule voici les critères de différenciation en cas d'égalité aux points entre les groupes :

1. Différence de but générale,
2. Meilleure attaque,
3. Nombre de carton rouge,
4. Nombre de carton jaune,
5. Tirage au sort (effectué par l'organisation)

Article 16 : Sanctions et réglementation conformément au règlement FF Sport U :

Carton jaune : se référer au règlement FFF sauf pour le motif « désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes » qui donnera lieu à un carton blanc.

Carton blanc : désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes entraînera une expulsion temporaire de 10mn sans remplacement. L'équipe du joueur joue en infériorité numérique. *Si l'application de la règle de l'exclusion temporaire devait conduire une équipe à voir son effectif inférieur à 8, la sortie du 8ème joueur ne serait effectuée qu'au retour d'un exclu temporaire précédent.*

Carton jaune doublé : = carton rouge : joueur exclu

Carton blanc doublé : = carton rouge : joueur exclu

Carton blanc + un carton jaune = carton rouge : joueur exclu

Carton rouge direct : Joueur exclu

Un joueur sanctionné d'un carton blanc pourra participer à la séance de tir au but : l'exclusion temporaire n'est effective que jusqu'à la fin du temps de jeu.

Les conduites antisportives et comportements non conformes à l'éthique du sport universitaire seront sanctionnés automatiquement selon le barème suivant (*sans préjuger des sanctions qui pourraient être prononcées ultérieurement par la commission mixte compétente*) :

- Exclusion pour 2ème carton jaune : suspension 1 match ferme
- Exclusion pour 2ème carton blanc : 2 matches fermes
- Exclusion pour 1 carton jaune et un carton blanc avec mention de propos injurieux : 2 matches fermes
- Exclusion sur carton rouge direct : 2 matches fermes minimum... (selon rapport de l'arbitre), sauf exclusion pour « dernier défenseur » sans conduite dangereuse : 1 match ferme
- En cas de carton rouge d'un joueur lors des barrages qualificatifs pour le FINAL6, le joueur sera automatiquement suspendu pour les deux premiers matchs du FINAL6.

Pour le FINAL6, les cartons sont remis à zéro pour tous les joueurs mais les suspensions en cours restent applicables aux joueurs sanctionnés. Les cartons s'appliquent uniquement dans la compétition dans laquelle le carton a été pris hormis en cas de commission disciplinaire FFSU.

Tout manquement à ces points, verra l'équipe sanctionnée. Sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École de la Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

Signature, nom de l'école et de son représentant
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)